

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Sursaut éphémère au printemps 2025

Au 2^e trimestre 2025, l'emploi salarié rebondit en Provence-Alpes-Côte d'Azur après deux trimestres moroses (+0,4 %, soit +8 800 salariés, après une stabilité). La croissance est principalement portée par le secteur du tertiaire marchand, notamment l'hébergement-restauration qui est à l'origine du quart des créations d'emploi salarié ce trimestre, soit autant que le tertiaire non marchand. En revanche, les effectifs se stabilisent dans l'industrie et continuent de reculer dans la construction. En France métropolitaine, l'emploi salarié progresse beaucoup moins vite qu'en région (+0,2 %, après -0,1 %), mais les évolutions par secteur d'activité sont assez similaires. Malgré la diminution des aides à l'embauche, les entrées en contrat d'apprentissage continuent d'augmenter et de soutenir les créations d'emploi salarié dans la région, comme au niveau national.

Dans le même temps, le taux de chômage demeure stable et s'élève à 8,0 % de la population active régionale, soit 0,7 point au-dessus du taux métropolitain, un écart qui s'est nettement resserré depuis un an. Contrairement à la demande d'emploi, il n'est pas impacté à ce stade par les effets de la loi sur le plein emploi qui prévoit depuis janvier 2025 l'inscription automatique auprès de France Travail de « l'ensemble des personnes sans emploi », en particulier des bénéficiaires du RSA.

Le nombre de foyers bénéficiaires de ce type de prestation poursuit son repli sur un an dans la région, alors qu'il augmente déjà depuis deux trimestres au niveau national. En revanche, le nombre de bénéficiaires de l'ASS et de la prime d'activité s'élève de nouveau.

La dynamique entrepreneuriale régionale retrouve des couleurs : le nombre de créations d'entreprises qui avait reculé en début d'année, repart à la hausse mi-2025, tandis que le volume de défaillances diminue pour le 2^e trimestre consécutif, après avoir atteint un plateau fin 2024.

L'emploi salarié rebondit

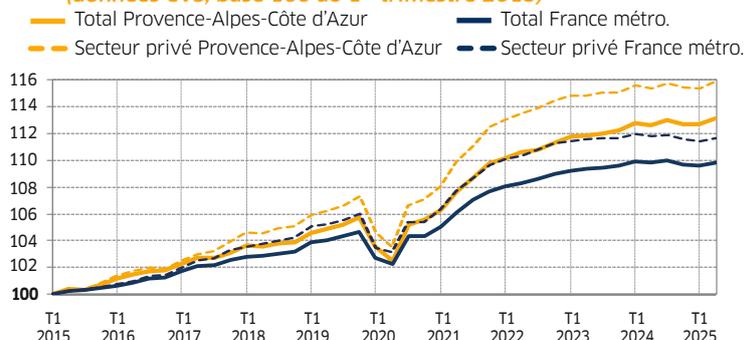
Au 2^e trimestre 2025, l'emploi salarié repart à la hausse en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, après une stabilisation au trimestre précédent et un recul en fin d'année 2024 : +0,4 %, soit +8 800 salariés > ①. La croissance est principalement portée par le secteur privé qui représente les trois quarts de l'emploi salarié total et, dans une moindre mesure, par le secteur public : respectivement +0,5 % et +0,3 %, après une stabilité. Après deux trimestres en baisse, l'intérim augmente légèrement : +0,4 %, après -1,5 % > ②. Fin juin 2025, la région compte ainsi 2 032 900 salariés, soit +0,5 % sur un an (+9 900 salariés) : +0,5 % dans le secteur privé et +0,6 % dans le secteur public.

En **France métropolitaine**, l'emploi salarié est en légère hausse mi-2025, après deux trimestres de recul : +0,2 %, après -0,1 %. L'emploi privé progresse de +0,2 % (après -0,1 %) et l'emploi public de +0,1 % (après +0,2 %). Les effectifs intérimaires s'accroissent à nouveau, après neuf trimestres consécutifs de baisse (+0,2 %, après -0,5 %). Sur un an, la croissance de l'emploi salarié national se stabilise, la hausse dans le secteur public (+0,4 %) compensant la légère diminution dans le secteur privé (-0,1 %).

L'emploi salarié progresse dans l'ensemble des **départements** de la région. Les augmentations sont soutenues dans les départements alpins : les Alpes-de-Haute-Provence (+0,6 %, après -0,7 %), les Alpes-Maritimes (+0,6 %, après -0,1 %) et les

① Évolution de l'emploi salarié

(données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2015)



② Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur

(données CVS, en nombre)



Note : données provisoires

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

Hautes-Alpes (+0,5 %, après -0,8 %). Les hausses sont identiques au niveau régional dans les Bouches-du-Rhône (+0,4 %, après +0,1 %) et le Vaucluse (+0,4 %, après -0,2 %). Seul le Var enregistre une reprise modeste (+0,2 %, après -0,1 %).

Une croissance soutenue par le tertiaire marchand

Au 2^e trimestre 2025, les effectifs salariés (intérim compris) repartent nettement à la hausse dans le **tertiaire marchand** qui concentre un emploi salarié sur deux dans la région : +0,6 % (soit +6 500 salariés), après -0,2 % début 2025 et fin 2024 > 3. Le rebond est particulièrement vif dans l'hébergement-restauration (+1,7 %, après -0,3 %) et les transports et entreposage (+1,1 %, après -0,2 %) et marqué dans les services aux ménages (+0,7 %, après -0,7 %). Dans les services de soutien aux entreprises, la croissance accélère (+0,6 %, après +0,3 %). Dans les autres sous-secteurs, elle est plus modérée, comprise entre +0,2 et +0,3 %. Seules les activités immobilières continuent de perdre des effectifs pour le 8^e trimestre consécutif (-0,6 %, après -0,7 %). Au total, la croissance de l'emploi dans le tertiaire marchand s'élève de +0,7 % sur un an, soit +6 900 salariés.

Dans le **tertiaire non marchand** (intérim compris) qui regroupe un emploi salarié sur trois dans la région, les effectifs progressent au même rythme que début 2025 sur un trimestre (+0,3 %, soit +2 100 salariés), comme sur un an (+0,7 %, soit +4 500 salariés). Dans l'**industrie**, les effectifs (intérim compris) se stabilisent, après avoir légèrement progressé au trimestre précédent (+0,2 % en début d'année). Le recul de l'emploi dans la fabrication d'autres produits industriels (-0,5 %, après +0,2 %) est tout juste compensé par la hausse dans l'ensemble des autres sous-secteurs, comme la fabrication de matériels de transport (+0,6 %, après -0,5 %) et l'industrie agroalimentaire (+0,4 %, après +0,6 %). La croissance annuelle industrielle ne cesse ainsi de ralentir et s'établit à +0,6 % mi-2025 (soit +1 000 salariés).

Enfin, dans la **construction**, les effectifs (intérim compris) reculent pour le 9^e trimestre consécutif : -0,5 %, soit -630 salariés, après -0,9 %. La croissance est en partie pénalisée par le repli de l'intérim (-1,8 %, soit -220 salariés) > 4. Par rapport au 2^e trimestre 2024, la région compte ainsi 3 000 salariés en moins dans ce secteur, soit -2,4 %.

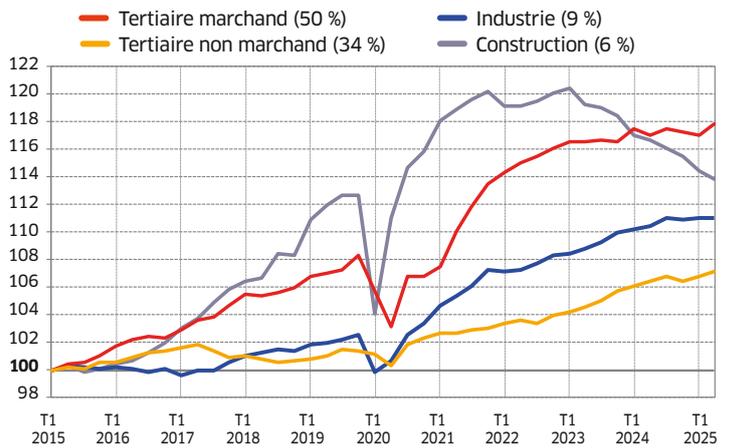
En **France métropolitaine**, l'emploi salarié (intérim compris) rebondit plus modestement qu'en région dans le tertiaire marchand (+0,3 %, après -0,2 %) et s'accroît légèrement dans le tertiaire non marchand (+0,2 %, après +0,3 %). Les effectifs restent stables dans l'industrie, après trois trimestres de repli en 2024 et poursuivent leur recul enclenché début 2023 dans la construction (-0,3 %, après -0,8 %).

La progression des entrées en contrat d'apprentissage se poursuit

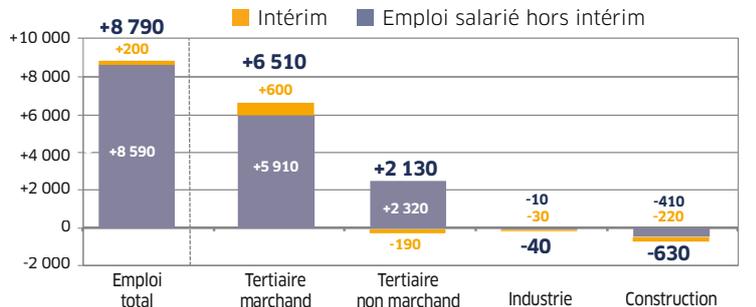
Au 2^e trimestre 2025, 3 500 contrats d'apprentissage débutent en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** dans les secteurs public et privé > 5. Ce nombre augmente de +11 % sur un an, après +13 % au 2^e trimestre 2024, et ce malgré la réduction des aides financières accordées aux entreprises (voir [Avertissement](#)). Fin juin 2025, la région compte 69 100 apprentis, en hausse de +4 % par rapport à fin juin 2024 (soit +2 800 bénéficiaires), comme un an plus tôt. Ces augmentations demeurent toutefois bien en deçà de celles observées les années précédentes.

En **France métropolitaine**, le nombre d'entrées sur le 2^e trimestre 2025 s'accroît sur un an à un rythme moins marqué qu'en région : +7 %, contre +14 % l'année précédente. Ainsi, la

Évolution de l'emploi salarié, y compris intérim, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2015)



Évolution par secteur d'activité* de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre, entre la fin du T1 2025 et la fin du T2 2025)



Emploi salarié par secteur d'activité, à la fin du 2^e trimestre 2025 (données CVS, en nombre)

Secteur	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim** (en %)
Tertiaire marchand	1 010 000	984 300	25 600	2,5
Tertiaire non marchand	689 600	686 500	3 100	0,4
Industrie	183 600	172 600	11 000	6,0
Construction	125 500	113 300	12 200	9,7
Agriculture, sylviculture et pêche	24 300	24 000	300	1,1
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 032 900	1 980 800	52 100	2,6
Total France métro.	26 472 600	25 773 200	699 400	2,6

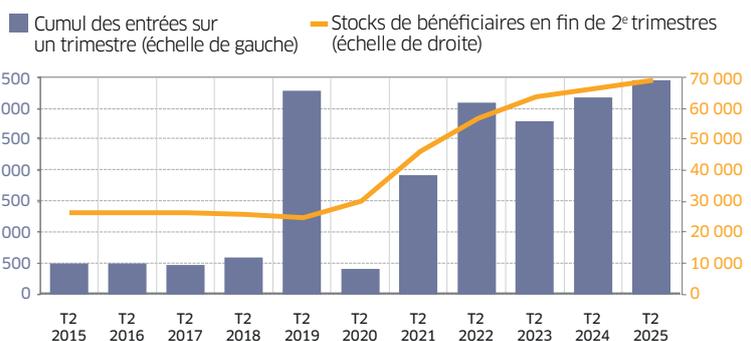
*L'addition des quatre sous-secteurs d'activité ne correspond pas au total de l'emploi salarié, car le secteur Agriculture, sylviculture et pêche qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représenté

**Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies, provisoires

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

Contrats d'apprentissage commencés dans le trimestre et en cours au 30 juin de chaque année, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



Note : données provisoires

Lecture : 3 500 contrats d'apprentissage ont commencé entre avril et juin 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Fin juin 2025, la région compte 69 100 apprentis.

Source : Dares, Système d'information sur l'apprentissage - Traitements : Dares

hausse du nombre de bénéficiaires continue de ralentir : +3 % sur un an (soit +27 600 apprentis), contre +4 % un an plus tôt. Fin juin 2025, le nombre d'apprentis s'élève à 966 000 au niveau national.

Sur un an, au niveau régional, la progression du nombre d'apprentis contribue à près de 30 % des créations d'emploi salarié. Au niveau national, cette hausse a permis de limiter la baisse du nombre d'emplois.

Avertissement

Les entreprises de 250 salariés ou plus ne bénéficient plus de l'aide exceptionnelle pour les contrats signés du 1^{er} janvier au 23 février 2025. C'est aussi le cas pour les entreprises de moins de 250 salariés embauchant des apprentis préparant un diplôme du supérieur.

À partir du 24 février 2025, et quel que soit le niveau de diplôme préparé par l'apprenti, les entreprises de moins de 250 salariés bénéficient d'une aide de 5 000 euros et les entreprises de 250 salariés ou plus d'une aide de 2 000 euros. Ces montants sont inférieurs à ceux des aides en vigueur en 2024.

Accélération des embauches, tirée par les CDI

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, la croissance du nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) en CDI et en CDD de plus d'un mois accélère vivement au 2^e trimestre 2025 (+4,7 %, soit +9 700 embauches, après +0,6 % en début d'année), portant le total à 216 200, un niveau proche de celui observé début 2024 > 6. Cette franche augmentation s'explique par le net accroissement des CDI, dont la croissance redémarre en 2025 après un an de repli (+7,3 %, après +1,9 %), ainsi que, dans une moindre mesure, par le rebond des embauches en CDD de plus d'un mois (+2,3 %, après -0,5 %).

En **France métropolitaine**, la hausse est moins marquée. Le nombre de DPAE augmente de +1,8 % ce trimestre (soit +39 700, après +0,5 %) et s'élève à 2 293 000. La progression résulte uniquement du dynamisme des embauches en CDI (+4,5 %, après +2,1 %), alors que les DPAE en CDD se replient de nouveau (-1,1 %, après -1,0 %).

Le taux de chômage reste quasi-stable

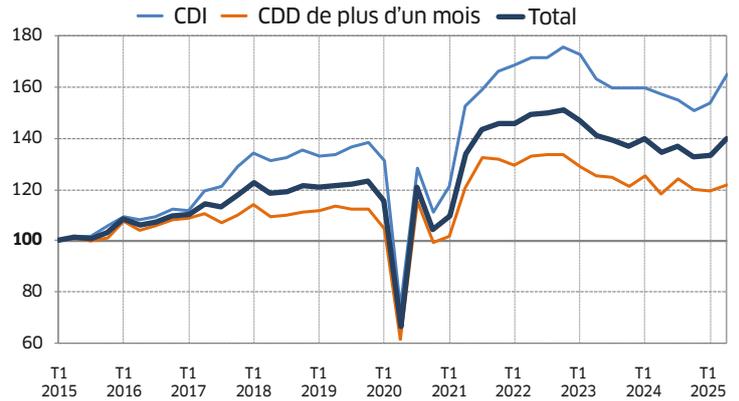
Au 2^e trimestre 2025, le taux de chômage localisé s'établit à 8,0 % de la population active en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** > 7. Il demeure presque stable sur un trimestre (+0,1 point par rapport au 1^{er} trimestre 2025, comme en début d'année) et augmente légèrement par rapport au 2^e trimestre 2024 (+0,2 point), date à laquelle il avait atteint son niveau le plus bas calculé depuis plus de trente ans avec la méthode de mesure actuelle (7,8 %).

En **France métropolitaine**, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 7,3 % de la population active, et se stabilise par rapport au 1^{er} trimestre 2025 (après +0,2 point). Contrairement à la région, il est supérieur de +0,6 point à son point bas mesuré en 1982. Sur un an, il s'accroît de +0,2 point, comme en région.

En rythme trimestriel, le taux de chômage est stable dans le **département** des Alpes-Maritimes (6,8 %), du Var (7,2 %) et des Bouches-du-Rhône (8,6 %). Il est quasi-stable dans les Alpes-de-Haute-Provence (7,8 %, -0,1 point) et le Vaucluse (9,8 %, +0,1 point) et augmente légèrement dans les Hautes-Alpes (6,4 %, +0,2 point).

Cette quasi-stabilité (entre -0,1 et +0,1 point) s'observe également dans toutes les **zones d'emploi** de la région, à l'exception de celles de Briançon (5,5 %) et d'Avignon (partie Paca, 11,0 %) où le taux de chômage augmente de +0,2 point sur un trimestre > 8. Ces deux zones d'emploi ont respectivement le taux le plus bas et le plus élevé de la région depuis plusieurs années.

6 Évolution des DPAE par type de contrat, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2015)

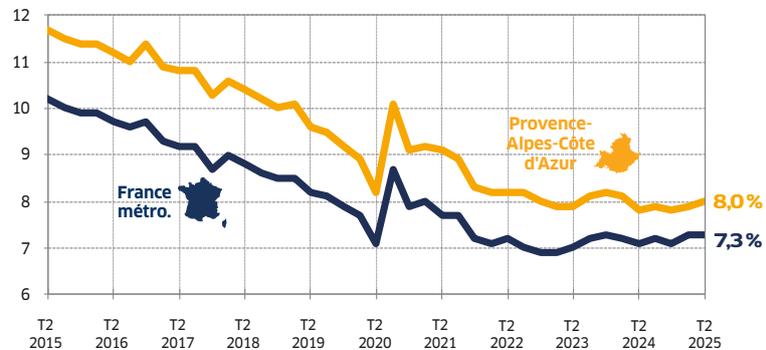


Note : données provisoires

Champ : ensemble des embauches en CDI et CDD de plus d'un mois (strictement supérieur à 31 jours) du secteur privé (hors entreprises affiliées à la MSA et hors intérim) et du secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé

Source : Acof-Urssaf

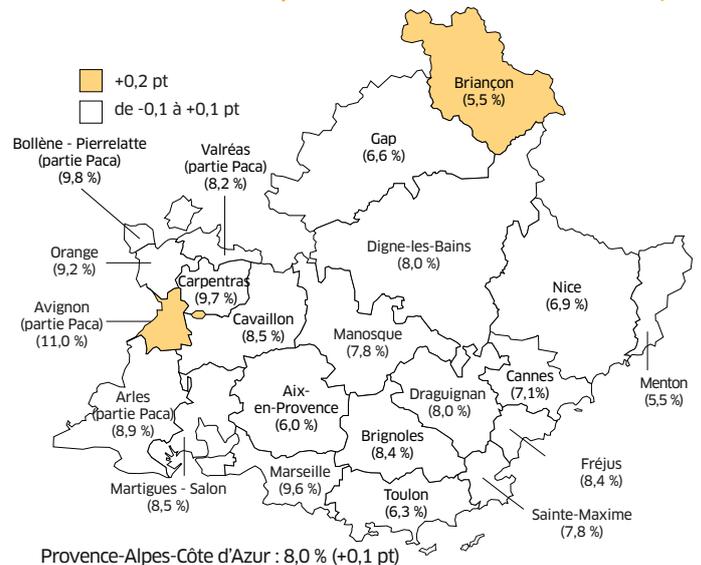
7 Taux de chômage (données CVS, en %)



Note : données trimestrielles provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

8 Evolution du taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur entre les 1^{er} et 2^e trimestres 2025 (données corrigées des variations saisonnières, évolution trimestrielle en point et taux en % au 2^e trimestre 2025)



Provence-Alpes-Côte d'Azur : 8,0 % (+0,1 pt)

France métro. : 7,3 % (0,0 pt)

Note : données provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisés

■ Demande d'emploi : des évolutions altérées par la modification des règles d'actualisation et l'entrée en vigueur du décret relatif aux sanctions

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les statistiques sur la demande d'emploi sont affectées par la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, qui prévoit l'inscription désormais systématique de certains publics à la recherche d'un emploi : les demandeurs et bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales en Contrat d'engagement jeune (CEJ), Accompagnement intensif des jeunes (AIJ) ou en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), ainsi que les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi (voir [Avertissement 1](#)). Pour continuer à appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail, il est nécessaire de neutraliser ce qui relève de ces changements administratifs et d'analyser les indicateurs hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ). Ainsi, jusqu'à la fin de la mise en œuvre de la loi prévue pour le 1^{er} janvier 2027, les analyses sur les inscrits à France Travail portent désormais sur cette série alternative.

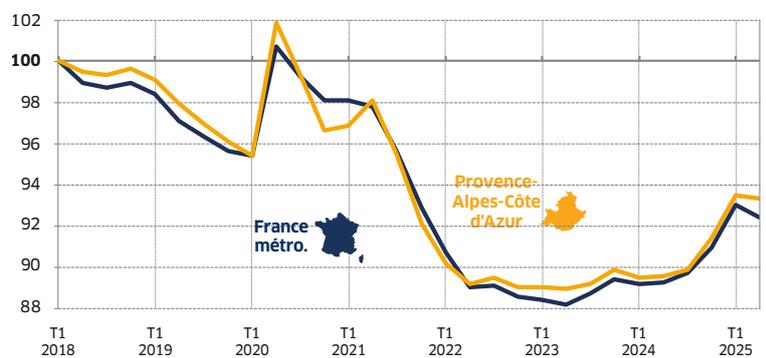
Au 2^e trimestre 2025, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte en moyenne 391 400 demandeurs d'emploi hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours, inscrits sur les listes de France Travail en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité). Ce nombre repart légèrement à la baisse : -0,2 % par rapport au 1^{er} trimestre 2025, soit -850 inscrits, après +2,3 % > 9. Sur un an, la demande d'emploi continue de s'élever franchement : +4,2 %, après +4,5 %.

En **France métropolitaine**, 4 412 600 demandeurs d'emploi hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours sont inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 2^e trimestre 2025. Comme en région, ce nombre recule à nouveau sur un trimestre (-0,6 %, après

+2,3 % début 2025) et poursuit sa hausse annuelle (+3,5 %, après +4,3 %).

Toutefois, ces évolutions (régionales comme nationales) sont perturbées au 2^e trimestre 2025 par deux facteurs (voir [Avertissement 2](#)) : la modification des règles d'actualisation par France Travail qui a un impact à la hausse sur les sorties des catégories A, B, C et donc à la baisse sur le nombre de demandeurs d'emploi ; l'entrée en vigueur en juin 2025 du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations, qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail ce mois-ci. Une estimation de l'impact de ces changements a été réalisée par la Dares au niveau national seulement : *in fine*, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C aurait augmenté ce trimestre, et non diminué.

9 Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories A, B, C, hors BRSA et hors jeunes en parcours (données CVS-CJO, base 100 au 1^{er} trimestre 2018)



Note : données en moyenne trimestrielle

Source : France Travail, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

Avertissement 1

La loi pour le plein emploi influe sur le nombre d'inscrits à France Travail depuis janvier 2025

Comme le prévoit la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, depuis janvier 2025, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales en Contrat d'engagement jeune (CEJ), Accompagnement intensif des jeunes (AIJ) ou en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail. Selon leurs situations socioprofessionnelles, ces publics sont orientés vers différents parcours d'accompagnement. L'orientation des personnes bénéficiant déjà du RSA avant la mise en place de la réforme étant progressive à partir du 1^{er} janvier 2025, la montée en charge statistique l'est aussi.

Pour prendre en compte les situations de ces nouveaux publics, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques ont été créées : la catégorie F pour les personnes les plus éloignées de l'emploi orientées en parcours social et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation.

Ainsi, au 2^e trimestre 2025, 530 400 personnes sont inscrites sur les listes de France Travail en catégories A, B, C, D, E en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS-CJO). Parmi elles, 462 700 sont demandeurs d'emploi en catégories A, B, C : 51 % sont des femmes, 13 % des jeunes de moins de 25 ans, 28 % ont 50 ans ou plus et 42 % sont inscrits depuis un an ou plus. Enfin, 13 600 personnes sont inscrites en catégorie F et 67 100 en catégorie G (données brutes).

Pour analyser les évolutions conjoncturelles, des indicateurs complémentaires sont mis à disposition sur les recommandations du Cnis

Pendant la phase de transition qui durera deux ans pour la France métropolitaine et trois ans pour les Drom, la Dares et France Travail mettent à disposition des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail. Ce sont ces indicateurs que nous analysons dans notre Note de conjoncture. Ces séries hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours, dites « contrefactuelles », sont uniquement disponibles aux niveaux national et régional et ne sont pas construites par âge, sexe et ancienneté d'inscription, ni par département.

Avertissement 2

Deux facteurs affectent les statistiques d'inscrits à France Travail au 2^e trimestre 2025

Au 2^e trimestre 2025, les évolutions sont affectées par deux facteurs : des changements dans les règles d'actualisation et l'entrée en vigueur du décret relatif aux sanctions.

- **La modification des règles d'actualisation** : Entre janvier 2025 et mars 2025, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à France Travail, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Au 1^{er} trimestre 2025, cela a un impact à la hausse sur le nombre d'inscrits en catégorie A, à la baisse sur les inscrits en catégories B et C (étant dispensés d'actualisation, ces inscrits non indemnisables ne déclarent pas d'activité réduite) et à la baisse sur les sorties des catégories A, B, C. Cette évolution a un effet à la hausse sur le nombre d'inscrits en catégories A, B, C au 1^{er} trimestre 2025. Depuis avril 2025, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à France Travail. Entre les 1^{er} et 2^e trimestres 2025, ces changements ont un impact à la baisse sur le nombre d'inscrits en catégorie A, et à la hausse sur les effectifs en catégories B et C, ainsi que sur les sorties des catégories A, B, C. Cette évolution a un effet à la baisse sur le nombre d'inscrits en catégories A, B, C au 2^e trimestre 2025.

- **L'évolution du régime de sanctions** : En juin 2025, le décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur. Sans la mise en application de ce décret, la Dares estime qu'au niveau national, le nombre moyen d'inscrits en catégories A et A, B, C aurait été moins élevé d'environ 5 000 au 2^e trimestre 2025.

- Au total, sur le champ des séries complémentaires (hors bénéficiaires du RSA et jeunes en CEJ, AIJ, Pacea), la Dares estime qu'en l'absence de ces deux modifications (actualisation et décret sanctions), l'évolution du nombre d'inscrits au 2^e trimestre 2025 au niveau national aurait été de +0,9 % pour les catégories A, B, C (contre -0,6 % mesuré en France métropolitaine). C'est cette évolution qui reflète le mieux la situation conjoncturelle du marché du travail. Une telle estimation n'est pas réalisée par la Dares au niveau régional.

Nouvelle baisse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA

Le **Revenu de solidarité active (RSA)** assure aux personnes sans ressources ou aux ressources faibles, un revenu minimum qui varie selon la composition du foyer. Au 2^e trimestre 2025, 137 300 foyers sont allocataires du RSA en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce nombre ne cesse de reculer depuis mi-2021, mais sur un rythme bien moins soutenu que les années précédentes depuis quatre trimestres (-2,1 % sur un an, soit -2 900 foyers bénéficiaires, après -2,8 % au 1^{er} trimestre) > 10. Cette diminution, qui s'observe dans presque tous les départements de la région, demeure particulièrement prononcée dans le Vaucluse (-14,5 %, comme en début d'année) > 11. Seuls les Bouches-du-Rhône enregistrent une hausse du nombre de leurs bénéficiaires, la 1^{ère} depuis début 2021 (+0,7 %, après -0,2 %). Au niveau national, la progression entamée début 2025 se confirme au 2^e trimestre, après trois ans de baisse (+1,5 % sur un an, après +0,2 %).

L'**Allocation de solidarité spécifique (ASS)** est destinée aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Depuis octobre 2024, le nombre de bénéficiaires de cette prestation augmente en rythme annuel, après presque quatre ans de recul ininterrompu, pour atteindre 21 900 fin mai 2025. La hausse s'élève à +14,2 % sur un an (après +10,9 % fin février 2025). Cet accroissement, similaire au niveau national, concerne tous les départements de la région.

11 Nombre de bénéficiaires* des principales prestations sociales à la fin 2^e trimestre 2025 (données brutes)

	Revenu de solidarité active (RSA)		Allocation spécifique de solidarité (ASS)**		Prime d'activité (PA)	
	Effectif (en nombre)	Évolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Évolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Évolution annuelle (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	4 110	-0,7	680	+9,7	12 200	+2,5
Hautes-Alpes	2 730	-5,2	370	+12,1	10 240	+0,1
Alpes-Maritimes	16 590	-5,9	3 890	+12,1	74 780	+3,5
Bouches-du-Rhône	69 810	+0,7	10 090	+15,7	158 730	+0,1
Var	31 920	-0,4	3 850	+14,9	79 150	+1,9
Vaucluse	12 180	-14,5	3 020	+12,7	45 750	+1,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	137 340	-2,1	21 900	+14,2	380 850	+1,4
France métropolitaine	1 662 570	+1,5	253 880	+13,2	4 514 850	+2,3

* Pour le RSA et la PA, la notion de bénéficiaires renvoie à celle de foyer et non d'individu. Pour l'ASS, elle renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.

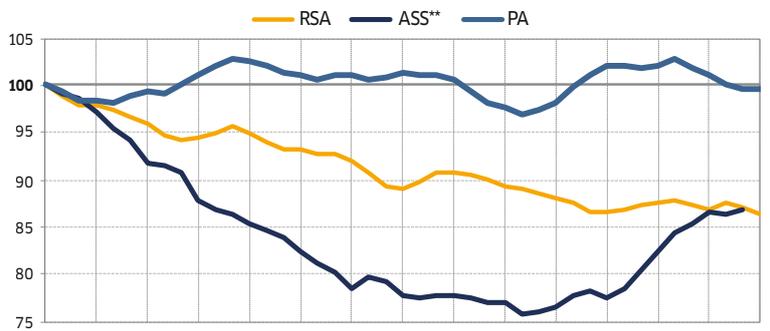
** Données à fin mai 2025 ; l'évolution sur un an est calculée par rapport à fin mai 2024

Note : données arrondies, provisoires

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; France Travail, FNA - Traitements : Drees

Au 2^e trimestre 2025, 380 900 foyers perçoivent la **Prime d'activité (PA)**, destinée aux travailleurs aux ressources modestes. Ce nombre continue de s'élever sur un an, mais moins vite qu'en début d'année (+1,4 %, après +3,7 %). Les effectifs sont quasi-stables dans les Hautes-Alpes et les Bouches-du-Rhône et progressent dans tous les autres départements de la région (jusqu'à +3,5 % dans les Alpes-Maritimes). En France métropolitaine, le rythme de hausse ralentit également ce trimestre (+2,3 %, après +4,4 %).

10 Évolution du nombre de bénéficiaires* des principales prestations sociales en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, base 100 au T4 2021)



* Pour le RSA et la PA, la notion de bénéficiaires renvoie à celle de foyer et non d'individu. Pour l'ASS, elle renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.

** Données à fin mai

Note : données provisoires

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; France Travail, FNA - Traitements : Drees

Les créations d'entreprises repartent à la hausse

Au 2^e trimestre 2025, 27 900 nouvelles entreprises ont été immatriculées en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Ce nombre repart à la hausse (+6,4 %, soit +1 700 créations, après -1,5 % en début d'année) > 📈, porté surtout par les micro-entrepreneurs qui représentent les deux tiers des immatriculations de la région (+7,3 %, après -1,0 %). Dans le même temps, les créations d'entreprises classiques rebondissent également vivement (+4,6 %, après -2,4 %). Tous les secteurs d'activité sont concernés par cette croissance : le rythme est aussi rapide qu'en moyenne dans l'industrie (+6,5 %, après -6,5 %), le *commerce-transport-hébergement-restauration* (+6,9 %, après +2,0 %) ainsi que le reste du secteur tertiaire marchand (+7,0 %, après -2,6 %) et plus modéré dans la construction (+1,9 %, après -1,8 %).

Sur un an, le nombre de créations d'entreprises suit une dynamique très proche de l'évolution trimestrielle (+6,6 %, après -5,0 % au trimestre précédent). Une nouvelle fois, la hausse est plus franche pour les micro-entrepreneurs que pour les entreprises classiques (+8,3 %, contre +3,2 %). Au niveau sectoriel en revanche, les créations continuent de diminuer dans l'industrie (-5,4 %) et la construction (-3,8 %). Elles progressent fortement dans le *commerce-transport-hébergement-restauration* (+12,3 %) et au même rythme qu'en moyenne dans le reste du tertiaire marchand (+6,8 %).

En **France métropolitaine**, le nombre de créations d'entreprises progresse pour le 3^e trimestre consécutif (+4,1 %, après +0,8 % début 2025) et s'établit à 280 600. De nouveau, la progression est plus marquée pour les micro-entrepreneurs que pour les entreprises classiques (+4,7 %, contre +2,9 %). Tous les secteurs d'activité bénéficient de cette embellie. Contrairement à la région, c'est la construction qui connaît la plus nette progression (+6,3 %, après -1,7 %). Sur un an, le nombre de créations repart à la hausse (+2,1 %, après -1,7 %), porté aussi bien par les entreprises classiques que par les micro-entrepreneurs. Ce regain annuel ne résulte cependant que d'une nette hausse dans le *commerce-transport-hébergement-restauration* (+10,1 %, après +6,8 %), tandis que le nombre de créations baisse dans les autres secteurs.

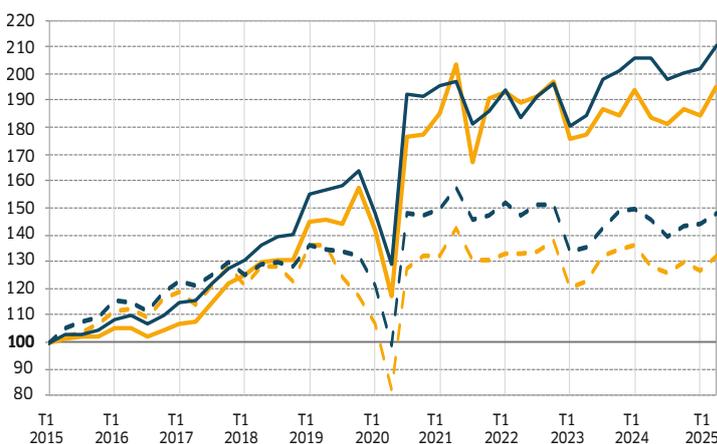
Léger repli du nombre de défaillances d'entreprises

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, 6 500 défaillances d'entreprises sont comptabilisées de juillet 2024 à juin 2025. Ce nombre recule légèrement au 2^e trimestre 2025, après avoir enregistré sa première baisse depuis début 2022 au trimestre précédent (-0,2 %, après -3,0 %) > 📉. Il continue de se replier dans de nombreux secteurs d'activité, les baisses étant les plus fortes dans les *services de soutien aux entreprises* (-2,9 %, après -2,4 %) et l'industrie (-2,6 %, après -0,9 %). Dans la construction et le *commerce*, qui représentent chacun plus d'un cinquième du total des défaillances régionales, le nombre de procédures diminue moins fortement (respectivement -1,7 %, après -4,8 % et -1,9 %, après -2,0 %). En revanche, il progresse encore dans le secteur de l'*enseignement, santé, action sociale et services aux ménages*, comme depuis un an (+10,2 %, après +2,5 %), et repart à la hausse dans les *activités financières et d'assurance* (+6,8 %, après -7,0 %) et les *transports et entreposage* (+3,7 %, après -7,4 %).

À l'échelle des **départements**, le cumul annuel du nombre de défaillances recule de nouveau dans les Alpes-Maritimes au 2^e trimestre 2025 (-3,2 %, comme au trimestre précédent) et le Var

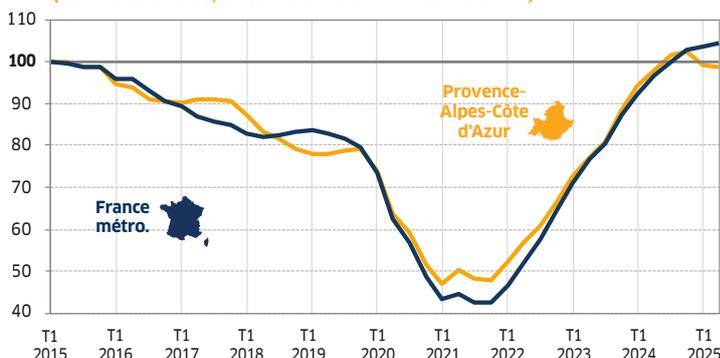
Évolution des créations d'entreprises (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2015)

— Total Provence-Alpes-Côte d'Azur — Total France métro.
 - - Provence-Alpes-Côte d'Azur hors micro-entrepreneurs - - France métro. hors micro-entrepreneurs



Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture
 Source : Insee, SIDE (Système d'information sur la démographie d'entreprises)

Évolution des défaillances d'entreprises (données brutes, base 100 au 1^{er} trimestre 2015)



Note : données en date de jugement. Chaque point représente l'évolution du cumul des douze derniers mois.
 Source : Banque de France, Fiben

(-0,9 %, après -4,0 %). A l'inverse, il augmente légèrement dans les Bouches-du-Rhône (+0,5 %, après -3,8 %) et de façon plus franche dans les Hautes-Alpes (+2,2 %, après +0,8 %), le Vaucluse (+2,8 %, après +1,7 %) et surtout les Alpes-de-Haute-Provence (+5,4 %, après -2,0 %).

En **France métropolitaine**, le nombre de procédures cumulées sur les douze derniers mois continue de s'élever (+1,0 %, après +0,5 %) et s'établit à 65 200. Les hausses concernent la plupart des sous-secteurs du tertiaire, à l'exception des *activités immobilières* (-1,3 %, après -1,7 %) et des *activités financières et d'assurance* (-0,2 %, après -1,7 %). Elles sont les plus marquées dans les *transports et entreposage* (+5,3 %, après +0,4 %), l'*enseignement, santé, action sociale et services aux ménages* (+3,6 %, après +1,6 %), l'*hébergement-restauration* (+2,0 %, après +2,8 %) et l'*information-communication* (+2,0 %, après +3,2 %). Dans l'industrie, les défaillances augmentent très légèrement (+0,3 %, après une stabilité), tandis qu'elles continuent de baisser dans la construction (-0,6 %, après -0,2 %).

Rédaction achevée le 18 septembre 2025

Jérôme Blanche, Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

L'emploi salarié

Le concept d'emploi se réfère aux critères du **Bureau international du travail (BIT)**. Sont comprises à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en activité partielle et en arrêt maladie). Pendant la crise sanitaire qui a commencé au 1^{er} trimestre 2020, un nombre inédit de salariés se sont trouvés en situation d'activité partielle ou d'arrêt-maladie (y compris pour garde d'enfant) : ces personnes sont bien considérées comme en emploi.

Dans cette note, **les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur où ils réalisent leur mission**. Cette approche diverge de celle de l'Insee Paca qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand, quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. En conséquence, les données publiées ici sont différentes de celle publiées par l'Insee Paca.

Avertissements :

Depuis la publication de juillet 2018 portant sur le 1^{er} trimestre 2018, **le champ des Estimations trimestrielles d'emploi publiées au niveau localisé (région et département) est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié**. Par rapport à la situation antérieure, sont donc ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Par ailleurs, depuis l'été 2017, soit à partir des résultats portant

sur le 1^{er} trimestre 2017, **les données sont établies par l'Insee en coproduction avec l'Acos (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim)**.

A l'été 2022, soit à partir des résultats portant sur le 1^{er} trimestre 2022, les Estimations trimestrielles d'emploi ont bénéficié de plusieurs changements méthodologiques :

- la Caisse nationale de l'Urssaf a, en juin 2021, basculé l'ensemble de son système statistique vers la source des Déclarations sociales nominatives (DSN), générant des révisions des séries longues du nombre de postes salariés sur le champ privé hors intérim. Ces révisions sont maintenant prises en compte dans les séries d'emploi publiées par l'Insee et concernent exclusivement les années 2017 à 2020 ;

- **les alternants (bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) sont désormais inclus explicitement dans les statistiques d'emploi salarié**.

De plus, les niveaux de l'emploi « privé » publiés par les Urssaf et par l'Insee diffèrent du fait d'écarts de champ et de concept, et de légères différences peuvent exister sur les taux d'évolution.

Enfin, l'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge de la DSN.

L'apprentissage

Le **contrat d'apprentissage** est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié.

Il est destiné aux jeunes de plus de 16 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire. Le contrat d'apprentissage peut aussi bénéficier aux jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. L'âge maximum pour entrer en apprentissage a été relevé au 1^{er} janvier 2019, pour passer de 25 à 29 ans révolus. Il existe aussi des dérogations pour certains publics âgés de plus de 29 ans.

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul et populations couvertes diffèrent. Le **taux de chômage** est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le **nombre de demandeurs d'emploi** est quant à lui mesuré tous les mois par France Travail et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de France Travail et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

- pour être considéré comme **chômeur** au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription

sur les listes de France Travail, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des **demandeurs d'emploi de catégorie A** ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par France Travail en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à France Travail ;

- par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que **les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas**.

Pour en savoir plus :

- Dares : [Chômage et inscrits à France travail](#)
- Insee : [« L'essentiel sur... le chômage »](#)

Les prestations sociales

Le **revenu de solidarité active (RSA)** est un minimum social, attribué aux personnes sans ressource ou dont les ressources ne sont pas suffisantes pour garantir un revenu minimal. Il est attribué aux personnes âgées de 25 ans et plus, ou de moins de 25 ans si elles sont en situation d'isolement avec un enfant à charge ou à naître, ou si elles ont exercé une activité de 3 214 heures au cours des trois ans précédant la demande (RSA jeunes). Cette prestation est versée mensuellement en fonction des ressources du foyer (revenus d'activité, prestations familiales...) et de sa composition familiale. Il repose sur un calcul trimestriel : tous les trois mois, les allocataires remplissent une déclaration trimestrielle de ressources (DTR) qui permet le calcul du droit du trimestre suivant. Le montant du RSA est majoré pour les foyers composés d'une personne vivant seule avec enfant(s) à charge ou à naître pour une durée de 12 mois ou jusqu'aux 3 ans du plus jeune

enfant. Le RSA est versé par les Caisses d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA).

L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

La **Prime d'activité (PA)** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

Les créations d'entreprises

La notion de **création d'entreprise** s'appuie sur le concept défini par Eurostat afin d'harmoniser et de comparer les données européennes. Une création d'entreprise au sens d'Eurostat correspond à l'apparition d'une unité légale marchande et productive n'ayant pas de prédécesseur. Ce concept de création se fonde sur la mise en place de nouveaux moyens de production.

À compter des données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de création d'entreprises individuelles sous le régime de **micro-entrepreneur**. Depuis cette date, on parle d'entreprises individuelles classiques pour désigner les

entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs et d'entreprises classiques pour désigner les entreprises hors micro-entrepreneurs.

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir du **dispositif SIDE** (Système d'information sur la démographie d'entreprises), qui remplace le REE (Répertoire des entreprises et des établissements). Ce dispositif est alimenté à partir de données du répertoire Sirene, enrichies d'éléments provenant du répertoire statistique Sirius.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Les défaillances d'entreprises

Une entreprise (ou unité légale) est en situation de **défaillance** ou de **cessation de paiement** à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une unité légale n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité

économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Par exemple, un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (cessation de paiement d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcément par une liquidation. Toutes les cessations ne donnent pas lieu à une défaillance. Par exemple, un entrepreneur individuel peut cesser son activité suite à un départ en retraite.

Pour en savoir plus

- > Drets, [Les indicateurs clés de la Drets Paca](#)
- > Drets, [Les éclairages conjoncturels départementaux](#)
- > Dares, [La situation sur le marché du travail au 2^e trimestre 2025](#)
- > Dares, [Les inscrits à France Travail au 2^e trimestre 2025](#)
- > Insee, [Note de conjoncture](#) : « Pas de confiance, un peu de croissance »

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Drets Provence-Alpes-Côte d'Azur : <https://paca.drets.gouv.fr/les-publications>

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Sébastien Debeaumont

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@drets.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@drets.gouv.fr

Réalisation : Service Etudes, Statistiques et Evaluation

Mise en page : www.agence-elixir.com